

Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0879

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue René Cassin et de la place de la Rhodiacèta, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communautaire et appartenant à la SCI Saint Pierre Village**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 66 mètres carrés, située à l'angle de la rue René Cassin et de la place de la Rodiacèta à Lyon 9°, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 137 de la section BT, pour une superficie totale de 2 275 mètres carrés.

Ce terrain, nécessaire à l'aménagement des espaces publics de la zone d'aménagement concertée dénommée Sergent Michel Berthet, sera incorporé dans le domaine public de la voirie communautaire.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette parcelle serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 683 en dépenses - compte 211 300 - fonction 824 et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 300 - fonction 824, à hauteur de 282 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,